



**Examen de Les Amis de la Terre-Togo sur les
Contributions Désignées/Déterminées au niveau
National du Togo pour la lutte contre les changements
climatiques**

Table des matières

I	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
II	METHODE D'EXAMEN DES ETUDES	3
III	ANALYSE DU VOLET ENERGIE DES CDN.....	4
IV	ANALYSE DU VOLET GENRE.....	6
V	ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DE LA VOIX DE LA SOCIETE CIVILE	6

I CONTEXTE ET JUSTIFICATION

À la suite de l'élaboration et de la validation par le Togo de ses Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN), le pays les a présentées à l'édition 2015 (la 21^e) de la conférence internationale sur le climat qui réunit, chaque année, les pays signataires de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changement Climatiques (CCNUCC). Organisée en France, la conférence s'est conclue par une entente dite « *Accord de Paris* ». Celui-ci marque un tournant dans la lutte contre le réchauffement climatique puisqu'il engage tous les pays du monde à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à maintenir le réchauffement sous la barre des 2°C d'ici à 2100.

Disposer d'un document de référence pour la lutte contre les changements climatiques est certes important, mais pas suffisant. Le Togo se doit de faire mieux, à savoir faire en sorte que ce document initial soit revu périodiquement en suscitant les apports de différentes parties prenantes, dans une démarche proactive d'inclusion et de prise en compte de tous les secteurs de développement, au fil des évolutions.

C'est ainsi que deux ateliers nationaux ont été organisés par le Ministère de l'environnement et des ressources forestières afin de recueillir les contributions des acteurs concernés, non seulement sur les mesures d'atténuation proposées, mais également sur les mesures d'adaptation. Certains acteurs de la société civile ont participé à ces rencontres.

« Qui peut le plus, peut le moins », dit l'adage. C'est ainsi que l'ONG Les Amis de la Terre-Togo a organisé un atelier d'échanges sur ces études, le 26 août 2021 à Tokoin Séminaire (au CESAL) à Lomé, rassemblant les organisations travaillant sur les questions d'environnement, notamment les organisations de femmes et de jeunes militant pour la cause climatique. Il s'agissait d'un atelier d'évaluation des études sur les composantes adaptation et atténuation aux changements climatiques dans les CDN révisées du Togo, en mettant l'accent sur le sous-secteur de l'énergie.

II METHODE D'EXAMEN DES ETUDES

Afin d'examiner, au mieux, les deux études, il a été recommandé aux parties prenantes à l'atelier une double procédure qui se présente comme suit

✓ **Revue documentaire**

Cette activité rassemble les étapes permettant de chercher, identifier et trouver des documents relatifs aux changements climatiques, non seulement par rapport au contexte national (mais aussi étranger, afin d'opérer des comparaisons, au besoin). En effet, dans un contexte de surabondance d'informations et de diversité de ses supports, les processus de recherche documentaire et de validation de l'information sont un impératif. Cette phase a permis de s'approprier les documents importants, y compris les CDN initiales, ainsi que les politiques et stratégies sectorielles en vigueur.

À titre d'exemple, la revue documentaire a relevé, s'agissant des CDN, les éléments suivants :

- Type d'engagement : le niveau de réduction inconditionnelle est de 11,14%. Le niveau de réduction inconditionnelle est de 31,14% ;
- Le périmètre auquel se réfère les engagements est tout le territoire togolais ; et Année de référence est 2010 ;
- S'agissant de la période d'engagement, elle est comprise entre 2020 et 2030. Les efforts de mise en place du mécanisme institutionnel, de préparation des programmes et de mobilisation des ressources, eux démarrent en 2016 ;
- Pour ce qui est des secteurs pris en compte, on retient : l'énergie ; l'agriculture ; l'affectation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie ; les établissements humains (bâtiments et villes) et la santé ; ainsi que l'érosion côtière.
- Les gaz concernés par la réduction sont : CO₂ ; CH₄ ; N₂O ;
- Le processus de planification suggère la mise en place d'un système MRV, la revue périodique de la mise en œuvre et la mise à jour de la CDN ;
- Pour s'inscrire dans la vision politique régionale, le Togo s'engage à influencer et participer à la mise en place d'un développement climat sobre en carbone au niveau de la sous-région et de la région ;
- Pour ce faire, le pays aura besoin de 3,54 milliards \$US : adaptation = 1,54 ; atténuation = 1,10 ; transfert de technologies=0,5 ; renforcement de capacités = 0,4.

Le document (21 pages) est structuré de la façon suivante : Contexte national, adaptation, atténuation des émissions de GES au Togo, processus de planification, moyens de mise en œuvre et, vision politique régionale.

✓ Entretiens individuels avec les acteurs

L'entretien individuel, permet de saisir, au travers de l'interaction entre nous et nos interlocuteurs (ceux qui incarnent l'administration publique, d'autres organisations de la société civile, les acteurs du secteur privé, et les populations locales), le point de vue des citoyens, leur compréhension d'une expérience particulière liée aux changements climatiques, leur vision du monde, par rapport au phénomène climatique en vue de les rendre explicites, de les comprendre en profondeur ou encore d'en apprendre davantage sur la crise climatique.

III ANALYSE DU VOLET ENERGIE DES CDN

Il aurait fallu mettre en exergue le fait que le secteur des transports routier aérien et maritime constitue une source très importante en termes d'émission de gaz à effet de serre. En effet, le secteur du transport est en essor au Togo, (grossissement du parc auto et moto, développement exponentiel de l'aérogare de Lomé, forte utilisation du Port autonome de Lomé), facilité par la disponibilité de produits pétroliers. Dans ce secteur, le pays dispose de possibilités de réduction de GES, voire des options de mobilisation de ressources innovantes pour renforcer sa lutte contre les changements climatiques, à travers, entre autres, la mise en œuvre de la taxe pollueur-payeur, l'application de la responsabilité sociétale des entreprises.

L'accent n'a pas été suffisamment mis sur l'état défectueux des routes comme facteur pouvant favoriser l'accroissement de la consommation d'énergie (et donc celle des émissions des gaz à effet de serre). En effet, lorsque les routes ne sont pas de bonne qualité, ou que la circulation n'est pas suffisamment fluide, les véhicules passent plus de temps dans la circulation, et par conséquent, utilisent davantage de carburant (recours aux énergies fossiles) que si les voies étaient bonnes et la circulation bien dégagée.

Le document n'a pas non plus souligné la question de l'utilisation de produits pétroliers (comme carburant de moteur) par les navires qui mouillent dans les eaux togolaises. Aussi, la taxe pollueur-payeur et la responsabilité sociétale des entreprises auraient-elles aussi pu être abordées comme sources de financement des mesures de mitigation.

Par ailleurs, il convient de noter que les CDN envisagent les mesures suivantes :

1. *Développement des énergies renouvelables (pour atteindre 4% du mix énergétique) : **promotion des biocarburants** et valorisation des terres dégradées ; formation et recherches de partenaires techniques et financiers pour la production d'énergies nouvelles et renouvelables ; détaxation à l'importation des équipements d'énergie solaire et autres énergies renouvelables*

La liste n'est pas exhaustive des types d'énergie renouvelables que le Togo pourrait exploiter mais, nous pensons que notre pays possède une flopée d'avantages pour ce qui est de la production de l'énergie solaire, thermique, photovoltaïque ainsi que l'hydro-électricité (nous sommes sensibles au développement de petits barrages sans incidence majeure sur le milieu humain et l'environnement).

Aussi, la promotion des biocarburants sous-tendue serait contreproductive à plusieurs égards :

- Les biocarburants, compte-tenu de la technologie déployée pour leur production, peuvent avoir un impact disproportionné sur l'environnement et la biodiversité parce que leurs cultures nécessitent l'utilisation de grandes quantités d'engrais et de beaucoup d'eau. Entre 1000 et 4000 litres d'eau sont en effet nécessaires pour produire un seul litre de biocarburant.
- Le jeudi 8 août 2019, le GIEC a publié un rapport spécial sur l'usage des sols et le changement climatique. Le rapport des experts de l'ONU confirme que la production à grande échelle de biocarburants a un impact négatif sur la sécurité alimentaire mondiale et la pauvreté. Selon le GIEC, limiter leur production minimiserait fortement cet impact.

Les projets d'énergie ne doivent donc pas être menés au détriment de la souveraineté alimentaire. Les sources d'énergies telles que le fossile doivent être proscrites à court terme d'où la campagne de Les Amis de la Terre-Togo initiée depuis 2020 visant la décarbonisation des sources d'énergie au Togo. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles cette analyse critique est initiée.

2. *Promotion de nouvelles technologies propres dans le secteur de bâtiment*

Adopter de nouvelles technologies propres dans le secteur de bâtiment est une option. Il ne faut pas s'y méprendre cependant, car dans la réalité nous n'avons pas encore le prérequis. On peut en effet, légitimement se poser la question de savoir ce qui doit être construit et sur quel site ? Quelles sont les mesures d'incitation en faveur de ceux qui veulent adopter ces technologies nouvelles ?

IV ANALYSE DU VOLET GENRE

Le terme **genre** renvoie aux rôles, aux comportements, aux expressions et aux identités que la société construit pour les hommes, les femmes, les filles, les garçons et personnes de divers sexes, le genre influe sur la perception qu'ont les gens d'eux-mêmes et d'autrui, leur façon d'agir et d'interagir, ainsi que la répartition du pouvoir et des ressources dans la société.

On aurait bien voulu voir traitée la question du financement pour favoriser la résilience des personnes en difficulté. Mais la prise en compte du genre n'est pas suffisamment reflétée dans les CDN. On perçoit difficilement ou pas assez l'inclusion des femmes, des jeunes, des personnes vulnérables (personnes âgées, personnes vivant avec un handicap). Ces personnes devraient normalement savoir comment la société prend en compte leurs droits, et de ce fait, d'engager, au mieux, pour aider à la concrétisation des CDN.

V ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DE LA VOIX DE LA SOCIETE CIVILE

Il convient de rappeler que l'élaboration de la CPDN a suivi un processus participatif et inclusif avec une implication des organisations de la société civile. Cependant, il faut regretter que l'arrangement institutionnel ne met pas en lumière le mécanisme de collaboration avec ces organisations qui sont pourtant importantes quant à la matérialisation de bon nombre d'actions.